

**Arrêté n°2024- 190 portant recevabilité de liste de candidatures des
représentants des doctorants au conseil de l'ED SHS**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2024 - 178 relatif à l'élection des doctorants au conseil de l'école doctorale SHS,

ARRETE

Article 1 :

Est déclarée recevable pour l'élection des représentants des doctorants au conseil de l'ED SHS, la liste suivante :

- Les Doctorant.es. Uni.es. et Solidaires de l'ED SHS (DUSES)

Article 2 :

La liste de candidats est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté est exécutoire après publication dans le recueil des actes administratifs de l'université et transmission au Rectorat.

Il sera affiché dans les locaux de l'université de Reims Champagne-Ardenne.

L'administratrice provisoire de l'école doctorale SHS est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans le bureau des services administratifs de l'école.

Fait à Reims,


le 13/12/2024

Christophe CLÉMENT

Mis en ligne le : 13/12/2024

Transmis au Recteur, chancelier des universités le : 13/12/2024

Annexe 1 : Liste recevable

Annexe 1 : Liste recevable

Liste « **Les Doctorant.es. Uni.es. et Solidaires de l'ED SHS (DUSES)** » :

1. BOUVART Alexane
2. PIERROT Loïc
3. HALLER Amandine
4. MEYER Clément
5. GUILLOU Marjorie
6. ILLI Rémi
7. JOUVET CARBONNIER Antinéa
8. ANTOINE Nicolas